



DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : GEX COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : DEMANDE AIDES A TITRE EXCEPTIONNEL POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LOCAUX MAD - OTI DU PAYS DE GEX		Séance du : 23.03.2021 Étaient présents : D. COMOY, P. MELOT, S. JEANNIN, G. LEGAY, D. JULLIARD, C. GROSGURIN, MC COUTURIER, JF JOLY, J. GIROUD, M. VIALLET Absent excusé : S. JUHEN a donné pouvoir à G. LEGAY Secrétaire de séance : D. JULLIARD
Date de convocation : 19.03.2021	Nb de conseillers En exercice : 11	
Date d'affichage : 25.03.2021	Présents : 10 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2021.3.1 . AO	Pouvoir : 1	

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention Régionale **BONUS RELANCE** de l'économie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités OTI DU PAYS DE GEX

Madame le maire expose les motifs suivants :

Dans cette situation exceptionnelle de Mise à Disposition de locaux communaux rue Royale, l'objectif principal de ce projet est de soutenir l'action présentée par le Président de l'OTI du Pays de Gex pour mener à bien les travaux de rénovation.

Pour sa mise en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la REGION Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne et du **BONUS RELANCE** de l'économie locale.

Ainsi Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET : Office du Tourisme Intercommunal de Mijoux

Montant des Travaux	
Devis intérieur-extérieur	7117.31€ HT
Banque d'accueil	2787.40€ HT
TOTAL	9904.71€ HT

Conseil Régional	4952.35€	50 %
Autofinancement Commune de Mijoux	4952.35€	50 %
Sous-Total subventions publiques	4952.35€	50 %
TOTAL HT	9904.71€	100 %
Participation OTI	4952.35 €	50 %
Tva	278.74€	
Total TTC	5231.09€	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération présentée et les modalités de financement selon convention jointe,
- APPROUVE le dossier de demande de subvention annexé et le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui sera reversée par l'OTI du Pays de Gex selon les modalités requises dès la commande des travaux ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture
Et de la publication,

CONTRE ABSTENTION POUR VOIX
Délibération n° 2021.3, A

Fait et délibéré au jour mois et an sus dit



Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, Denise COMOY